

# Section Aïkido de l'Association « Les Arts Martiaux de Noidans-lès-Vesoul »

Saison 2017 – 2018

## LIEU :

[Dojo du Complexe sportif-piscine](#)

1, rue du Stade

70 000 Noidans-lès-Vesoul

## HORAIRES :

**Cours Buki-Waza (armes) : ..... Mardi de 19h15 à 21h15**

**Cours Tai-Jutsu (mains nues) : ..... Jeudi de 19h15 à 20h30**

**Pour tous ..... Mardi et Jeudi de 18h à 19h15 en autonomie ou supervisé  
Suburi (training)**

La tenue est le keikogi blanc avec ceinture blanche. On peut débiter en jogging.

Les armes en bois (jo, bokken, tanto) sont prêtées au début.

Les anciens (Sempaï) sont invités à se procurer leurs propres armes.

**Le professeur du Dojo est Franck BRADY (4<sup>ème</sup> dan FAA).**  
et Vincent DEVLAEINCK (1<sup>er</sup> dan FAA)

Assistants : Christian ALBARES (3<sup>ème</sup> dan FAA)

Tel : ..... 06 82 19 85 53

Mail : ..... <mailto:christian@albares.ch>

Site : ..... <http://www.aikido-franche-comte.fr/index.php>

FFAB : [Fédération Française d'Aïkido et de Budo](#)

FAA : <http://www.fundamental-aikido.com/>

## ADMINISTRATION :

Tarif global à l'année comprenant la cotisation à l'Association, la licences/assurances FFAB et les affiliations FAA et DIRAF

**Moins de 16 ans..... : 95€**

**Adultes ..... : 125€**

*On peut débiter tout au long de l'année. Tarif au prorata temporis pour la cotisation. Il y a des réductions par certains CE.  
Réduction avec Carte Jeunes. Facilités de règlement en fonction des situations.*

## Chèque à l'ordre de « Les Arts Martiaux de Noidans-lès-Vesoul »

- Fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'Aïkido » datant de moins de 3 mois
- Lire le Règlement Intérieur « Etiquette » [à télécharger](#)
- Signer au paragraphe « Engagement » sur la fiche d'inscription [à télécharger](#)
- Pour les mineurs, faire signer l'autorisation par le représentant légal sur la fiche d'inscription
- Fournir une photo d'identité papier (pour le passeport licence FFAB )